

40	26/06/2019	BE 0884.088.088	28	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19223.00283	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **RADIO H**
 Forme juridique: Société anonyme
 Adresse: Avenue Jacques Georgin N°: 2 Boîte:
 Code postal: 1030 Commune: Schaerbeek
 Pays Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0884.088.088

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 30-10-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 03-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2018 au 31-12-2018

Exercice précédent du 01-01-2017 au 31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.3, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.1, C 6.3.2, C 6.3.3, C 6.3.4, C 6.3.5, C 6.3.6, C 6.4.2, C 6.4.3, C 6.5.2, C 6.6, C 6.7.2, C 6.8, C 6.11, C 6.12, C 6.14, C 6.17, C 6.18.2, C 6.20, C 9, C 10, C 11, C 12, C 13, C 14, C 15, C 16

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

LAPRAILLE Erwin

Rue du Château Kleffelt 16
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat: 15-06-2018

Fin de mandat: 05-06-2023

Administrateur

MARCHANT Bernard

Avenue de l'Espinette Centrale 23
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat: 15-06-2018

Fin de mandat: 05-06-2023

Président du Conseil d'Administration

DELUSINNE Philippe

Donderveldstraat 63
1650 Beersel
BELGIQUE

Début de mandat: 15-06-2018

Fin de mandat: 05-06-2023

Administrateur délégué

ROUVROI Guy

Zoniënboslaan 12
3090 Overijse
BELGIQUE

Début de mandat: 15-06-2018

Fin de mandat: 05-06-2023

Administrateur

LEMAIRE Francis

Eisknippchen 48
9517 Weidingen Wiltz
LUXEMBOURG

Début de mandat: 15-06-2018

Fin de mandat: 05-06-2023

Administrateur

BASTIAENS Chantal

Eisknippchen 48
9517 Weidingen Wiltz
LUXEMBOURG

Début de mandat: 15-06-2018

Fin de mandat: 05-06-2023

Administrateur

MASQUELIER Denis

N°	BE 0884.088.088		C 2.1
----	-----------------	--	-------

Avenue Grand Air 10
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat: 15-06-2018

Fin de mandat: 05-06-2023

Administrateur

HURBAIN Patrick

Rue du Fosty 59
1470 Genappe
BELGIQUE

Début de mandat: 15-06-2018

Fin de mandat: 05-06-2023

Administrateur

GOOSSENS Christophe

Rue Principale 44
6990 Rameldange
LUXEMBOURG

Début de mandat: 15-06-2018

Fin de mandat: 05-06-2023

Administrateur

ADELBRECHT Eric

Rue des Camps 9
5100 Jambes (Namur)
BELGIQUE

Début de mandat: 06-06-2016

Fin de mandat: 29-05-2018

Administrateur

PRICEWATERHOUSECOOPERS REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (IRE B00009)

BE 0429.501.944
Woluwedal 18
1932 Sint-Stevens-Woluwe
BELGIQUE

Début de mandat: 06-06-2016

Fin de mandat: 03-06-2019

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

SLANGEN Géraldine (IRE A2412)

Réviseur d'entreprise
Rue Visé-Voie 81ABC
4000 Liège
BELGIQUE

N°	BE 0884.088.088		C 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>116.395.256</u>	<u>116.395.256</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	116.395.256	116.395.256
Entreprises liées	6.15	280/1	116.395.256	116.395.256
Participations		280	116.395.256	116.395.256
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>259.522</u>	<u>30.000</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	259.522	30.000
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	259.522	30.000
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation	6.6	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	116.654.778	116.425.256

N°	BE 0884.088.088	C 3.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	6.7.1	10/15	112.630.889	107.139.366
Capital souscrit		10	17.100.000	21.100.000
Capital non appelé		100	17.100.000	21.100.000
Primes d'émission		101		
Plus-values de réévaluation		11		
Réserves		12		
Réserve légale		13	5.090.963	5.090.963
Réserves indisponibles		130	3.880.963	3.880.963
Pour actions propres		131		
Autres		1310		
Réserves immunisées		1311		
Réserves disponibles		132	310.000	310.000
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	133	900.000	900.000
Subsides en capital		14	90.439.926	80.948.403
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		19		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges	6.8	163		
Impôts différés		164/5		
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	6.9	17/49	4.023.889	9.285.890
Dettes financières		17		
Emprunts subordonnés		170/4		
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172		
Autres emprunts		173		
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes reçus sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus	6.9	178/9	4.023.889	9.285.890
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42/48		
Dettes financières		42		
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	2.240	2.082
Effets à payer		440/4	2.240	2.082
Acomptes reçus sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	46		
Impôts		45	21.649	21.649
Rémunérations et charges sociales		450/3	21.649	21.649
Autres dettes		454/9		
Comptes de régularisation	6.9	47/48	4.000.000	9.262.160
TOTAL DU PASSIF		492/3	116.654.778	116.425.256
		10/49		

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A		
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	7.659	7.343
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	6.680	6.670
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	978	673
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-7.659	-7.343
Produits financiers		75/76B	9.499.182	5.996.507
Produits financiers récurrents		75	9.499.182	5.996.507
Produits des immobilisations financières		750	9.499.182	5.989.586
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9		6.921
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B		2
Charges financières récurrentes	6.11	65		2
Charges des dettes		650		2
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9		
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	9.491.523	5.989.162
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	0	101.649
Impôts		670/3		101.649
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	0	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	9.491.523	5.887.513
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	9.491.523	5.887.513

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	90.439.926	80.948.403
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	9.491.523	5.887.513
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	80.948.403	75.060.890
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	90.439.926	80.948.403
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	116.395.256
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	116.395.256	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>116.395.256</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

N°	BE 0884.088.088	C 6.5.1
----	-----------------	---------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
INADI BE 0426.734.276 Société anonyme Avenue Jacques Georgin 2 1030 Schaerbeek BELGIQUE	NOMINATIVES	5.345.999	99,99		31-12-2017	EUR	1.967.757	569.437
COBELFRA BE 0437.651.528 Société anonyme Avenue Jacques Georgin 2 1030 Schaerbeek BELGIQUE	NOMINATIVES	11.613	99,99		31-12-2017	EUR	1.614.563	7.804.300

N°	BE 0884.088.088	C 6.7.1
----	-----------------	---------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	21.100.000
100	17.100.000	

Modifications au cours de l'exercice

Remboursement du capital

Représentation du capital

Catégories d'actions

Parts sociales S.D.V.N.

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	-4.000.000	0
	17.100.000	1.000.000
8702	XXXXXXXXXX	1.000.000
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	BE 0884.088.088	C 6.9
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières	8801
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831
Etablissements de crédit	8841
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes reçus sur commandes	8891
Autres dettes	8901

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832
Etablissements de crédit	8842
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes reçus sur commandes	8892
Autres dettes	8902

8802

8812

8822

8832

8842

8852

8862

8872

8882

8892

8902

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes reçus sur commandes	8893
Autres dettes	8903

8803

8813

8823

8833

8843

8853

8863

8873

8883

8893

8903

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051

8921

8931

8941

8951

8961

8971

8981

8991

9001

9011

9021

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
42	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

RDT

Codes	Exercice
9134	
9135	135.000
9136	135.000
9137	
9138	
9139	
9140	
	-9.490.182

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	310.000
9142	7.659
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)

Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147		
9148		

N°	BE 0884.088.088	C 6.15
----	-----------------	--------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
280/1	116.395.256	116.395.256
280	116.395.256	116.395.256
9271		
9281		
9291	94.522	
9301		
9311	94.522	
9321		
9331		
9341		
9351	2.008.000	9.262.160
9361		
9371	2.008.000	9.262.160
9381		
9391		
9401		
9421	9.499.182	5.989.586
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353	1.992.000	
9363		
9373	1.992.000	
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

N°	BE 0884.088.088	C 6.15
----	-----------------	--------

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

N°	BE 0884.088.088	C 6.16
----	-----------------	--------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	3.535
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

N°	BE 0884.088.088	C 6.18.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, §2 et §3 du Code des sociétés
Exemption de consolidation du fait de leur intégration dans la consolidation des comptes de RTL GROUP SA suivant la décision des actionnaires en date du 15/06/2018.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

RTL GROUP SA
LU
Boulevard Pierre Frieden 43
1543 Luxembourg
LUXEMBOURG

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RTL GROUP SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
LU
Boulevard Pierre Frieden 43
1543 Luxembourg
LUXEMBOURG

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

RTL GROUP SA
Boulevard Pierre Frieden 43
1543 Luxembourg
LUXEMBOURG

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	BE 0884.088.088		C 6.19
----	-----------------	--	--------

Règles d'évaluation

RESUME DES REGLES D'EVALUATION (A.R. ART. 15)

Les présentes règles d'évaluation tiennent compte :

a) des règles de l'A.R. du 30.01.2001 qui ne sont pas retranscrites ici

b) des règles particulières arrêtées ci-après

Dans tous les cas où ni l'A.R. du 30.01.2001 ni les règles particulières ne permettent de déterminer une valeur, cette dernière sera appréciée in casu par le Conseil d'Administration de manière prudente et raisonnée.

1. Amortissements des immobilisations corporelles

Sans objet

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition et font l'objet d'une réduction de valeur en cas de moins value durable.

3. Stock matières premières

Sans objet.

4. Créances à un an au plus

Ces créances figurent à l'inventaire à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées individuellement par créance douteuse afin de faire apparaître leur valeur de réalisation estimée.

5. Placements de trésorerie

Les actions reprises dans le portefeuille sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, les obligations à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition ou nominale, la cotation en euros au 31 décembre étant prise comme référence.

6. Provisions pour risques et charges

La valorisation des provisions pour risques et charges doit répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

7. Provisions et dettes fiscales estimées

Les dotations à ces comptes de provisions sont conformes aux dispositions légales et fiscales en la matière.

8. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comportent des prorata d'intérêts, des charges à reporter et des charges à imputer.

Ils ont pour but de donner à la date du bilan une image fidèle de la situation de l'entreprise et de fournir une évaluation aussi précise que possible du résultat.

RADIO H SA

Avenue Jacques Georgin 2
B 1030 Schaerbeek

RAPPORT DE GESTION DE RADIO H S.A.

Afférent à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018

Messieurs,

Conformément aux articles 95 à 96 du Code des Sociétés et aux statuts de notre société, nous vous présentons ci-après notre rapport de gestion afférent à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2018.

A ce rapport, sont joints les comptes annuels de la société soumis à votre approbation.

I. Evolution des affaires et faits marquants de l'exercice

L'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2018 a décidé de réduire le capital à concurrence de 4.000.000 € pour le ramener de 21.100.000 € à 17.100.000 € par remboursement aux actionnaires d'une somme équivalente et sans annulation de titres. Le but de la réduction de capital étant d'obtenir une meilleure adéquation entre le montant du capital et les besoins actuels liés à l'organisation et au fonctionnement de la société.

*II. Comptes annuels***2.1. Bilan**

Le total bilantaire s'établit au 31.12.18 à KEUR 116.655 comparé à KEUR 116.425 un an auparavant.

Les actifs immobilisés s'élèvent à KEUR 116.395 au 31.12.18 contre KEUR 116.395 au 31.12.17.

Les créances commerciales à un an au plus s'élèvent à KEUR 0 au 31.12.18 contre KEUR 0 au 31.12.17.

Les autres créances s'élèvent à KEUR 260 au 31.12.18 contre KEUR 30 un an auparavant.

Les placements de trésorerie s'élèvent à KEUR 0 au 31.12.18 contre KEUR 0 au 31.12.17.

Les capitaux propres s'élèvent à KEUR 112.631 au 31.12.18 contre KEUR 107.139 au 31.12.17.

Les dettes commerciales se chiffrent à KEUR 2 au 31.12.18 contre KEUR 2 au 31.12.17.

Les dettes fiscales sont de KEUR 22 au 31.12.18 contre KEUR 22 au 31.12.17.

Les autres dettes s'élèvent à KEUR 4.000 au 31.12.18 contre KEUR 9.262 au 31.12.17.

2.2. Résultats

2.2.1. Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation

Les charges d'exploitation sont de KEUR 7 au 31.12.18 contre KEUR 7 au 31.12.17.

Les biens et services divers s'établissent au 31.12.18 à KEUR 7 contre KEUR 7 au 31.12.17.

Le résultat d'exploitation s'établit dès lors à KEUR -8, résultat stable par rapport à 2017, année durant laquelle un résultat d'exploitation de KEUR -7 a été enregistré.

2.2.2. Résultat Financier

Les produits financiers, passent de KEUR 5.997 au 31.12.2017, à KEUR 9.499 au 31.12.2018.

Ce montant provient principalement des dividendes perçus sur la participation de COBELFRA SA.

2.2.3. Résultat Net

Après prise en considération des impôts sur le résultat 2018 le résultat de l'exercice s'établit à KEUR 9.492.

2.3 Evolution des principaux indicateurs financiers

2.3.1. Rentabilité

NEANT

2.3.2 Liquidité

Le ratio de liquidité au sens large («current ratio») est de 0,06 (vs 0 en 2017).

2.3.3. Solvabilité

Le degré global d'indépendance financière (capitaux propres/total passif) s'établit à 96,55% en 2018 contre 92,02 % en 2017.

2.3.4. Valeur ajoutée

La valeur brute ajoutée se chiffre à KEUR -7 au 31.12.18 contre KEUR -7 en 2017.

III. Affectation du Résultat

Le résultat de l'exercice s'établit à EUR 9.491.523,23.

Tenant compte d'un bénéfice reporté au 31.12.2017 de 80.948.402,99, le bénéfice à affecter s'élève à EUR 90.439.926,22 bénéfice que nous vous proposons de répartir comme suit :

- Bénéfice à reporter	EUR 90.439.926,22
-----------------------	-------------------

IV. Evénements subséquents

Outre ce qui est précisé au sein du présent rapport de gestion, aucun événement important de nature à porter gravement préjudice à la société et aucune circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice.

V. Risque ou incertitude significatifs

Conformément au prescrit de l'article 96 du Code des Sociétés, nous confirmons ne pas avoir de connaissance de risque ou incertitude auquel Radio H S.A. soit confrontée.

VI. Activités de recherche & Développement

Etant donné la nature des activités mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de l'objet social, la société n'a engagé aucune dépense de recherche et développement.

VII. Achats d'actions propres

La société n'a procédé à aucun achat d'actions propres.

Fait à Bruxelles, le 21 mars 2019.

Pour le Conseil d'Administration,

Bernard MARCHANT
Président du Conseil

Philippe DELUSINNE
Administrateur délégué

Guy ROUVROI
Administrateur

Denis MASQUELIER
Administrateur

Christophe GOOSSENS
Administrateur

Francis LEMAIRE
Administrateur

Chantal BASTIAENS
Administrateur

Patrick HURBAIN
Administrateur

Erwin LAPRAILLE
Administrateur

RADIO H SA

Rapport du Commissaire à l'Assemblée générale des
Actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice
clos le 31 décembre 2018

Le 30 avril 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Radio H SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du Commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'Assemblée générale du 6 juin 2016, conformément à la proposition du Conseil d'administration. Notre mandat de Commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Radio H SA durant douze exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 116.654.778,40 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 9.491.523,23.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit rendues applicables par l'IAASB aux exercices clôturés à partir du 31 décembre 2018 non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du Commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Liège, le 30 avril 2019

Le Commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl
Représentée par

Géraldine Slangen
Réviseur d'Entreprises